MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

LOCALE
Action sociale
Finances

Guide d'accueil 2025

Nou kontan wè zot

SOMMAIRE

LA DELEGATION DE L'ACTION SOCIALE
Les coordonnées — Page 3
Les correspondants sociaux — Page 4

RESTAURATION — Page 6

LOGEMENT — Page 7
Le logement
Les aides et prêts

FAMILLE ENFANCE — Page 9
La garde d'enfants
Les activités sportives

VACANCES LOISIRS — Page 11
Les séjours
Les chèques-vacances

LES ACTIONS LOCALES — Page 12

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL — Page 13
A votre écoute
Diverses solutions

COMPLEMENTAIRE SANTÈ — Page 14
Complémentaire santé et prévoyance
Actions de prévention

I. Votre DELEGATION

Délégation départementale de l'Action Sociale de la MARTINIQUE
Centre des Finances Publiques
Route de Cluny
BP 601
97231 FORT DE FRANCE

0596774627
actionsociale.972@finances.gouv.fr

L'assistante de Service Social

Délégation Départementale de l'action sociale de la MARTINIQUE

0596 77 46 24 ou 06 22 69 25 34

La Médecine du Travail

Cabinet médical
Délégation Départementale de l'action sociale de la MARTINIQUE
0596 77 46 26

Psychologues

Contacter la Délégation

Pensez à consulter le portail de l'action sociale

Action sociale Finances

https://actionsociale.finances.gouv.fr

LES CORRESPONDANTS SOCIAUX

Le correspondant social est placé au sein de chaque direction .
Il est le relais entre le délégué départemental de l'action sociale au sein de son administration

Direction régionale des finances publiques
0596590752

Direction régionale des douanes
0596707286

DISI Sud Est
0486576410

DNRED
0696453367

DIRCOFI Sud
0491138219

DRGC
0970279706

INSEE
0596607388

ONAF
0696485615

DEETS
0596443007
0696459234

II. Les PRESTATIONS d’action sociale

RESTAURATION

Les agents en poste en Martinique bénéficient à leur demande du titre restaurant dématérialisé sous forme de carte de paiement nominative.

La valeur faciale du titre est de 6 € dont 50 % à la charge de l'employeur et l'autre partie prélevée sur le salaire de l'agent.

L'agent doit formuler sa demande de carte SWILE auprès de son service des ressources humaines ou de sa correspondante sociale.

Il peut prétendre à un maximum de 18 titres par mois .

Des espaces repas équipés par le Secrétariat Général permettent aux agents d'y prendre leur repas.

LE LOGEMENT

LE LOGEMENT

PAR LA DELEGATION DE L'ACTION SOCIALE

En Martinique, une convention a été signée avec le bailleur social, la Société Immobilière de la Martinique (SIMAR).
Il s'agit d'appartements vides de type F2, F3 ou F4, situés sur la commune de FORT DE FRANCE .

Les étapes :
1 – déposez votre demande de logement sur www.demande-logement-social.gouv.fr afin d'obtenir un NUD (Numéro Unique Départemental)
2 – adressez cette demande ainsi que tous les justificatifs à la délégation actionsociale.972@finances.gouv.fr
3 – La délégation vous contactera lorsqu'un logement sera disponible

PAR LA PREFECTURE

Vous pouvez bénéficier d'un logement sous conditions de ressources dans le contingent préfectoral réservé aux fonctionnaires et agents de l'État.
Les étapes :
1 – déposez votre demande de logement sur www.demande-logement-social.gouv.fr afin d'obtenir un NUD (Numéro Unique Départemental)
2 – enregistrez votre demande sur la plateforme démarches simplifiées.fr, rubrique « Ma demande de logement «

Pour toutes demandes d'informations, le service de la Préfecture répond :
- à l'adresse mail suivante : logementsocial@martinique.gouv.f
- ou par téléphone, au 0596 39 49 63 les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

LES AIDES ET PRETS POUR LE LOGEMENT

Les aides et prêts de l'ASFL (Action Sociale Finances Logement) sont accessibles selon les conditions de ressources.

Le dépôt des dossiers s'effectue directement en ligne sur le site : https://www.asfl.finances.gouv.fr/

Vous devez minorer votre revenu fiscal de référence des majorations outre-mer de traitement perçus pour le ramener sur des bases « métropolitaines.

La Martinique est classée en zone géographique 2

FAMILLE ENFANCE

APOM - Aide à la Parentalité Outre-Mer

L'APOM est une prestation spécifiquement adressée aux agents des DROM et des COM.
Il s'agit d'une aide financière, sous conditions de ressources, versée directement aux agents pour financer les dépenses de garde, ou de soutien scolaire ou l'accompagnement sur le trajet scolaire de leur(s) enfant(s) âgé(s) de 6 à 14 ans révolus, (17 ans révolus pour les enfants de familles monoparentales ou porteurs de handicap), dans la limite d'un plafond de 500 € par an et par enfant.
Cette aide se substitue à l'aide versée en métropole sous forme de CESU.

PLACES EN CRECHE

Des berceaux sont résevés aux agents de l'État.
Contactez la SRIAS par mail : srias972@martinique.gouv.fr

CHEQUE SPORT FINANCES

Le Chèque Sport Finances est une aide financière qui s'adresse aux agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus.
Cette aide versée sous la forme d'un chèque permet de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives des adolescents.
Le bénéfice du Chèque Sport Finances de 50 ou 80 € est soumis à conditions de ressources.
Pour les agents actifs ou retraités des départements ou collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), les conditions sont appréciées après abattement de 30 % sur le RFR (Revenu Fiscal de Référence).

La subvention interministérielle pour séjours d'enfants

C'est une aide financière versée aux agents pour le financement des dépenses d'hébergement dans des structures de loisirs ou de vacances.
Elle concerne les enfants de moins de 18 ans .

Les séjours proposés par ASFV sont déjà subventionnés par le ministère sont donc exclus du dispositif .

Vous pouvez déposer votre dossier en ligne à l'adresse suivante :
https://sejours.alize.finances.rie.gouv.fr/sejours

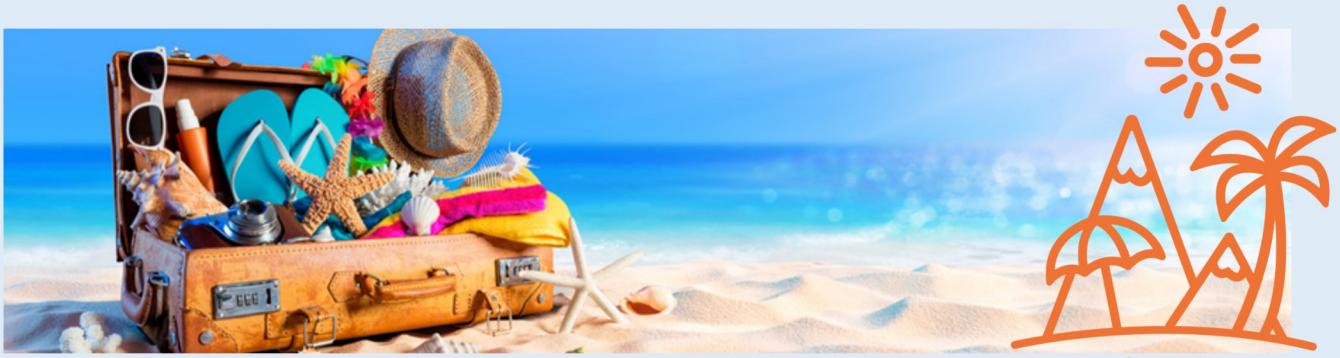

VACANCES LOISIRS

VACANCES DES ENFANTS

ASFV (ex EPAF) organise au mois de juillet une colonie de vacances en Guadeloupe ou en Martinique pour les enfants âgés de 6 à 17 ans.

Pendant le mois d'août, les enfants bénéficient de séjours en France ou à l'étranger.
Pendant les vacances de carnaval, l'EPAF propose un séjour au sport d' hiver en France .

Vous serez informé par mail .
Pour toutes informations complémentaires , consultez le site www.asfvacances.fr

VACANCES DES ADULTES

ASFV propose des vacances en locations meublées, campings, séjours à thème, voyages .
Consultez les offres sur le site **www.asfvacances.fr**

CHEQUES VACANCES

Il s'agit d'un dispositif, fondé sur une épargne de l'agent abondée par l'État .

Les formulaires de demande sont accessibles sur le site de la Fonction publique sur : www.ancv.com

III. LES ACTIONS LOCALES

Le conseil départemental de l'action sociale organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département.
Il met en oeuvre la note d'orientations nationale annuelle présentée en CNAS (Conseil National de l'Action Sociale).

Les actions locales sont discutées et programmées par les membres du CDAS (Conseil départemental d'action sociale) en fonction du budget alloué chaque année.

Le budget annuel permet de financer des actions à destination des enfants, des agents actifs , des retraités.

Le programme annuel d'actions locales de votre département et toutes les activités disponibles dans votre département sont déclinés sur la plaquette jointe en annexe 1 de ce guide.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de L'ACTION SOCIALE (CDAS)

Président : Directeur régional des Finances publiques

Représentants du personnel :
- 3 sièges Solidaires Finances Publiques
- 1 siège CGT Finances Publiques
- 1 siège FO Finances Publiques
- 1 siège UNSA Douane

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

Votre assistante de service social, intervient au travers d'entretiens et de démarches .
Elle met en place certains dispositifs d'aides et de secours
Elle reçoit tous les jours à la délégation de l'action sociale et assure une permanence le mardi de 14 h à 16 h .

En cas de besoin, elle peut se déplacer à votre domicile.

AIDES FINANCIÈRES

Les agents confrontés à de graves difficultés financières peuvent bénéficier, dans le cadre d'un accompagnement par le service social, d'une aide pécuniaire ou d'un prêt social.
En complément de ce dispositif, et dans le cas de situations de grande détresse, un dispositif d'aide alimentaire d'urgence peut être mis en œuvre par le service social.
Les demandes d'aide pécuniaire sont instruites par votre assistante de service social.

PSYCHOLOGUE

Vous traversez une période difficile, Le psychologue est là pour vous écouter, vous conseiller, vous aider en toute discrétion
Le service de l'action sociale propose aux agents du Ministère, trois consultations gratuites auprès d'un psychologue, extérieur à l'administration.
Mme Josiane BROCHE-JARRIN, vous reçoit sur rendez-vous à son cabinet situé à Fort de France.
Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'assistante du service sociale.

COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE

COUVERTURE MALADIE

SECURITE SOCIALE

Les dossiers de sécurité sociale des agents de la Martinique sont gérés par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

MUTUELLE

COMPLEMENTAIRE SANTE

Le conseiller mutualiste MGEFI est joignable au :

- 09 69 39 03 29 ou au 0670685844

ANNEXE 1
ACTIONS LOCALES

ARBRE DE NOEL

L'arbre de Noël a eu lieu le 20 novembre 2024 à l'Espace ARENA à Schoelcher

Il concernait les enfants agés de 3 à 14 ans
Un carte cadeau d'une valeur de 30 € a été versée aux enfants agés de 0 à 14 ans

CROISIERES dans la Caraibes

Il y a eu 2 croisières

DU 07 au 14 Décembre 2024, avec le MSC Virtuosa
Du 19 au 26 décembre 2024 , avec le COSTA Fortuna

JOURNEE DETENTE A LA BAIGNOIRE DE JOSEPHINE

Le 30 novembre 2024, les agents ont profité d'une journée détente sur Illet Oscar après un bain à la Baignoire de Joséphine .
L'organisation était assurée par le Roi Mongin

MANIFESTATION DE FIN D'ANNEE

Vous serez informé par mail des manifestations organisées par la délégation de l'action sociale